



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - FEVRIER 2026

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 19 ET LE 23 JANVIER 2026 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai
SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS
Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE

NOM - Prénom Elève : Classe :

NOM - Prénom Parents :
 Adresse : Commune :
 Téléphone : domicile : portable : travail :
 Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : FEVRIER 2026

- repas x 3,30 € =	€	semaine 6	semaine 7	semaine 8	semaine 9	Nb de repas par mois
- repas x 3,70 € =	€	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	
- repas x 4,80 € =	€	2 3 5 6	9 10 12 13	16 17 19 20	23 24 26 27	
			V A C A	N C E S		

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :
 Mode de règlement :
 Date de règlement :

RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux
- 3,70 € : pour les résidents des autres communes
- 4,80 € : pour les repas occasionnels

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2025/2026**

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30
- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr

A, le
 La régie Cantine

A, le
 Signature des Parents